

# INDEMNISATION COMPLÉMENTAIRE

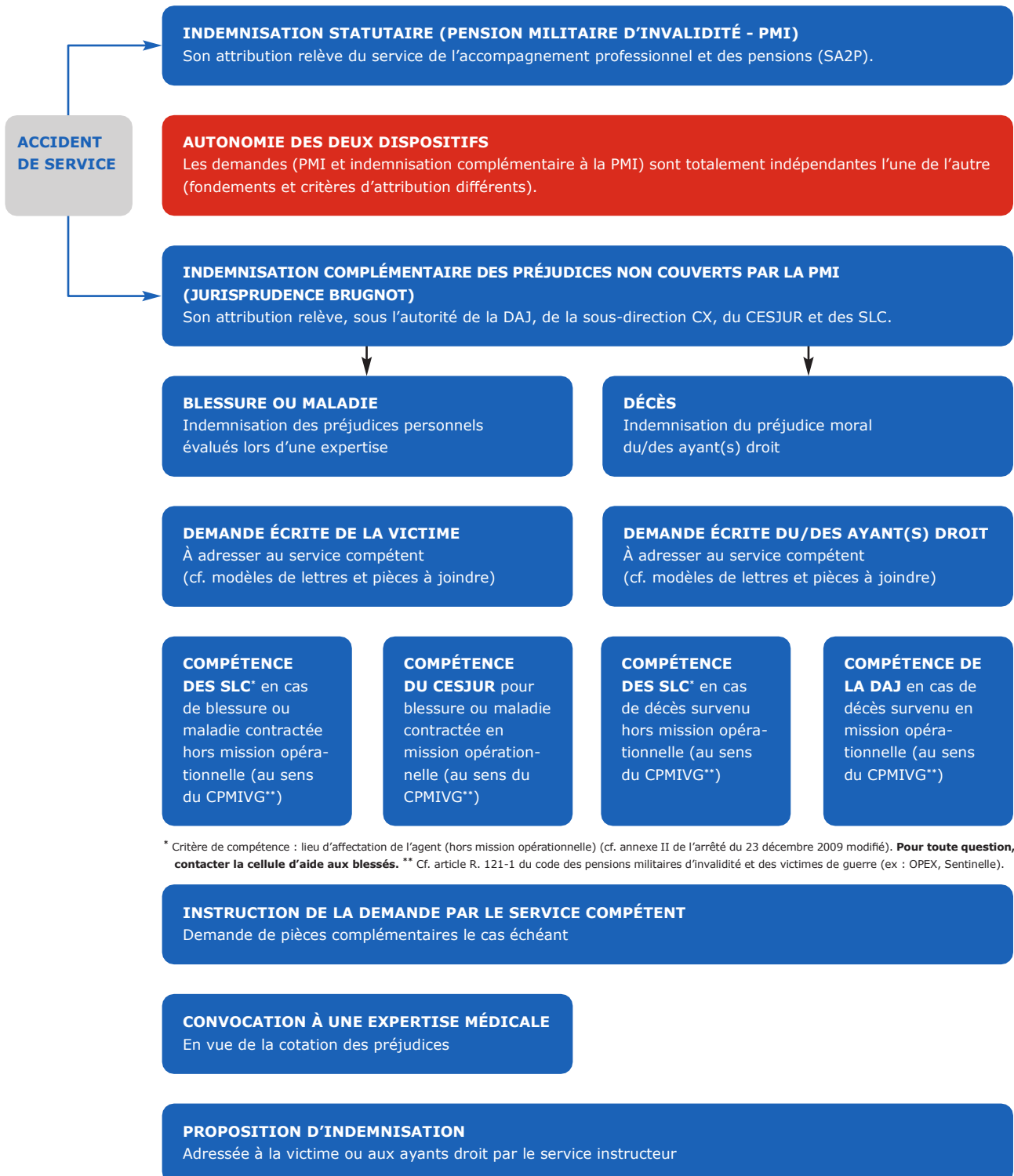
DES MILITAIRES VICTIMES  
D'ACCIDENT DE SERVICE



**SGA**  
*Secrétariat général pour l'administration*

DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES

# INDEMNISATION DES MILITAIRES VICTIMES D'ACCIDENT DE SERVICE



\* Critère de compétence : lieu d'affectation de l'agent (hors mission opérationnelle) (cf. annexe II de l'arrêté du 23 décembre 2009 modifié). **Pour toute question, contacter la cellule d'aide aux blessés.** \*\* Cf. article R. 121-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (ex : OPEX, Sentinelle).

## PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

### Demande d'indemnisation.

**Tout document permettant d'établir le lien au service de la blessure ou maladie** (attestation de séjour, rapport circonstancié, extrait du registre des constatations, etc.).

**Copie du certificat de consolidation et de toute pièce médicale utile** relative aux soins reçus au titre de la blessure/maladie concernée.

**Pour les ayants droit : copie du livret de famille, justificatif de PACS ou de concubinage.**

## MODÈLES DE DEMANDES D'INDEMNISATION

### POUR UN AGENT BLESSÉ OU MALADE

Envoi en LRAR au service instructeur compétent

**Objet : demande de réparation des préjudices à caractère personnel**

Madame, Monsieur,

En application de l'arrêt du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> juillet 2005 - Brugnot, j'ai l'honneur de solliciter la réparation des préjudices subis en ma qualité de blessé (*ou malade*) du fait du service.

En effet, le (*date*), à (*lieu à préciser*), j'ai été blessé (*contracté une maladie*) dans le cadre du service du fait de (*reprendre les termes du rapport circonstancié ou de toute pièce utile décrivant les faits - à joindre à la demande*).

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir étudier la réparation de mes préjudices à caractère personnel.

Date et signature

### POUR UN AYANT DROIT

Envoi en LRAR au service instructeur compétent

**Objet : demande de réparation du préjudice moral**

Madame, Monsieur,

En application de l'arrêt du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> juillet 2005 - Brugnot, j'ai l'honneur de solliciter la réparation du préjudice moral subi en ma qualité de (*épouse, père, mère, etc.*) de (*Grade, Nom, Prénom*) décédé le (*date*) au décours d'une opération extérieure à (*lieu du décès*).

Cet événement a notablement et définitivement modifié le cours de ma vie personnelle et familiale.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir étudier la réparation de mon préjudice moral.

Date et signature

### ATTENTION

La demande d'indemnisation complémentaire doit être formulée dans un délai de 4 ans à compter du premier jour de l'année suivant celle de la date de consolidation des blessures (date à laquelle le médecin considère que les séquelles n'évoluent plus) ou du décès sous peine d'être prescrite (cf. loi du 31 décembre 1968).

# COORDONNÉES DES SERVICES INSTRUCTEURS

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Sous-direction du contentieux  
Bureau du contentieux de la responsabilité  
60, boulevard du général Martial Valin  
CS 21623 - 75509 Paris Cedex 15  
[daj-cx.dir.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daj-cx.dir.fct@intradef.gouv.fr)

## **CENTRE D'EXPERTISE DU SOUTIEN JURIDIQUE (CESJUR)**

Base aérienne 107  
Route de Gisy - 78129 Villacoublay Air  
[cesjur.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cesjur.cmi.fct@intradef.gouv.fr)

## **SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE BORDEAUX**

Caserne Xaintrailles  
CS 21152 - 33068 Bordeaux Cedex  
[slc-bdx.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:slc-bdx.cmi.fct@intradef.gouv.fr)

## **SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE METZ**

Quartier Raffenel Delarue  
CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1  
[slc-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:slc-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr)

## **SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE RENNES**

Quartier Foch  
BP 22 - 35998 Rennes Cedex 9  
[slc-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:slc-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr)

## **SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE TOULON**

BCRM - BP 64 - 83800 Toulon Cedex 9  
[slc-toulon.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:slc-toulon.cmi.fct@intradef.gouv.fr)

# CELLULES D'AIDE AUX BLESSÉS

## **CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE (CABAT)**

Hôtel national des Invalides  
129 rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : 01 44 42 39 58 - PNIA : 821 753 39 58  
Fax : 01 44 42 49 88 - PNIA : 821 753 49 88  
[cabat.gmp@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:cabat.gmp@terre-net.defense.gouv.fr)  
[cabat@gmp.terre.defense.gouv.fr](mailto:cabat@gmp.terre.defense.gouv.fr)

## **CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET D'ASSISTANCE AUX FAMILLES DE LA MARINE NATIONALE (CABAM)**

Antenne à Paris (direction)  
Hôtel national des Invalides  
129 rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : 01 44 42 39 36 / 39 35

PNIA : 821 753 39 36 / 39 35  
Antenne à Toulon  
BCRM Toulon - CERH Fort Lamalgue  
BP88 - 83800 Toulon Cedex 9  
Tél. : 04 22 42 12 31 - PNIA : 831 73 21 231  
[cabam-cpm.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cabam-cpm.cmi.fct@intradef.gouv.fr)

## **CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS, MALADES ET FAMILLES DE L'ARMÉE DE L'AIR (CABMF AIR)**

Hôtel national des Invalides  
129 rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : 01 44 42 35 47 - PNIA : 821 753 35 47  
Fax : 01 44 42 35 59 - PNIA : 821 753 35 59  
[cabmf.air@orange.fr](mailto:cabmf.air@orange.fr)

## **CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET AUX MALADES DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (CABMSSA)**

Hôtel national des Invalides  
129 rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : 01 44 42 38 33 - PNIA : 821 753 38 33  
[isabelle.roulin@intradef.gouv.fr](mailto:isabelle.roulin@intradef.gouv.fr)

Vous pouvez également consulter la page «Blessés» sur le site internet du ministère des armées, où vous trouverez de nombreux conseils, guides et des points de contact : [www.defense.gouv.fr/blesses](http://www.defense.gouv.fr/blesses)